



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 30 novembre 2023

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Admissions en non-valeur de titres de recettes
 2. Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs : amortissements effectués à tort
 3. Délégations consenties au maire et au 1^{er} adjoint – modification de la délibération n°2022/39
 4. Décision modificative n°2 du budget 2023 de la commune
 5. Ouverture de crédits d'investissement budget 2024 de la commune
 6. Abrogation des délibérations accordant les garanties d'emprunt à la LSVO et à la SA d'HLM ÉRIGÈRE – opération de construction en VEFA de 11 LLS – Rés. Hêtre pourpre, 7, impasse Georges Clemenceau.
 7. Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE – opération de construction en VEFA de 11 LLS – Rés. Hêtre pourpre, 7, impasse Georges Clemenceau – emprunt Caisse des dépôts et consignation
 8. Droit de réservation de logements au sein du programme de 11 LLS, dans la résidence Hêtre pourpre, 7, imp. G. Clemenceau, en contrepartie de la subvention de 50 000€ déjà versée à la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE
 9. Demande de garantie d'emprunt par la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE – opération de construction en VEFA de 32 LLS – programme Pissaro, sis rue du Val-d'Oise – emprunt Caisse des Dépôts et consignations
 10. Droit de réservation de logements au sein du programme de 32 LLS, dans la résidence Pissarro, sise rue du Val d'Oise, en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 40 000€ pour équilibre financier à la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE
 11. Droit de réservation de logements au sein du programme de 9 LLS, dans la résidence Les glycines, 132 rue du M^{ai} Foch en contrepartie de l'attribution d'une subvention de 60 000€ pour équilibre financier à la S.A. d'HLM ÉRIGÈRE
 12. Convention entre la société EIFFIA et la commune – stationnement des usagers du cabinet médical
 13. Signature du Contrat de mixité sociale (CMS) 2023-2025 avec la préfecture du Val-d'Oise et la CCVO3F
 14. Avenant n° 1 à la promesse de vente du 8 novembre 2019 avec la société ALTARÉA COGEDIM
 15. Signature de la promesse de vente du bien cadastré AB 228, sis chemin de halage
 16. Prime pouvoir d'achat du personnel de la mairie
- Informations et questions diverses.

Loïc TAILLANTER



Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts